



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/072

**OBJET : MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE ET PRINCIPES
DE PARTICIPATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES
ITINÉRAIRES CYCLABLES (SDIC)**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 15

Date de convocation : 1^{er} avril 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 1^{er} avril 2021

Le 8 avril de l'année deux mille vingt et un à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. LAFFARGUE	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	E		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. GACHET
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
 Les procès-verbaux des 4 et 18 mars 2021 sont adoptés à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/072

OBJET : MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE ET PRINCIPES DE PARTICIPATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES CYCLABLES (SDIC)

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3-3-2 portant sur la réalisation de schémas communautaires de pistes cyclables et financement de l'aménagement de ces chemins (figurant au SDIC),

Vu le CGCT et notamment son article L5214-16 V sur les fonds de concours,

Vu la délibération n°2007/77 du 6 juillet 2007 relative à l'élaboration d'un Schéma Directeur Communautaire des itinéraires cyclables,

Vu la délibération n°2009/159 du 29 septembre 2009 relative à l'adoption du Schéma Directeur Communautaire des itinéraires cyclables,

Vu la délibération n°2014/131 du 16 décembre 2014 portant modification du tracé du périmètre du SDIC,

Vu la délibération n°2017/102 en date du 27 juin 2017 portant sur la modification du périmètre du SDIC,

Vu la délibération n°2019/071 en date du 28 mai 2019 portant sur la modification du périmètre du SDIC,

Vu la délibération n°2020/111 en date du 6 octobre 2020 portant sur la modification du périmètre du SDIC,

Vu l'avis de la commission « Infrastructures et voiries » du 23 mars 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Afin de répondre aux importants enjeux de mobilité du territoire, en complément et cohérence avec les actions à définir de la future compétence « mobilité locale » décidée par le Conseil communautaire du 18 mars 2021, la Communauté de communes de Montesquieu souhaite mobiliser dès à présent ses compétences existantes en matière d'infrastructures et d'aménagement pour continuer à soutenir et renforcer l'équipement du territoire en faveur des mobilités durables.

Dans le cadre de ce « Plan Mobilités » en cours de construction, il est ainsi proposé de mettre en œuvre un important volet relatif aux infrastructures de mobilité à travers les dispositifs suivants (existants ou à créer) :

- Dispositifs existants / à poursuivre et adapter :
 - schéma directeur d'aménagement routier (cofinancement d'aménagement de carrefours) ;
 - schéma directeur des infrastructures cyclables (SDIC) ;
 - fonds de concours chemins de randonnée.
- Dispositifs nouveaux / à créer :
 - schéma directeur des aires de covoiturage ;
 - soutien au déploiement des bornes de recharge électrique .

La présente délibération porte sur une modification du schéma communautaire des itinéraires cyclables et du fonds de concours afférent.

Le SDIC est un projet intercommunal, qui poursuit plusieurs objectifs :

- prévoir un maillage du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu,
- compléter l'épine dorsale des pistes cyclables du Conseil Départemental.

Le SDIC identifie l'ensemble des futures pistes ou bandes cyclables sur le territoire selon 3 types de vocations (touristiques, loisirs et utilitaires).

Ce schéma a été adopté par délibération du 29 septembre 2009 par le Conseil Communautaire.

Ce schéma vélo très complet prévoyait notamment la réalisation de 132 kms de pistes ou bandes cyclables par la CCM sur la période 2009-2020 pour un montant prévisionnel de 5 120 000 euros.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/072

OBJET : MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE ET PRINCIPES DE PARTICIPATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES CYCLABLES (SDIC)

1. Concernant le périmètre

Une modification du tracé était intervenue en décembre 2014, et a distingué deux catégories d'axes :

- aménagements d'intérêt communautaire,
- aménagement d'intérêt local.

Le SDIC a fait l'objet d'une modification de son périmètre en 2017 pour intégrer la passerelle de Gassies sur la commune de Cabanac et Villagrains.

Le SDIC a fait l'objet d'une modification de son périmètre en 2019 pour intégrer la piste avenue Charles de Gaulle sur la commune de La Brède.

Suite à la nouvelle mandature de 2020, un délai d'un an supplémentaire est accordé aux communes pour faire part des projets d'évolution du schéma directeur des itinéraires cyclables.

Une nouvelle modification du périmètre du SDIC est proposée :

-La commune de Léognan sollicite une modification du SDIC pour intégrer la piste allée Sousa Mendes jusqu'à la RD 651 dont le plan est joint en annexe afin d'améliorer la desserte du Bourg de la commune.

-La commune de Saint-Selve sollicite une modification du SDIC pour intégrer la piste piéton/cycliste entre le bourg de Saint Selve et le hameau de Foncroise dont le plan est joint en annexe.

2. Concernant les principes de participation via le fonds de concours

Conformément à l'article L 5214-16 V du CGCT, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Il est prévu que le fonds concours représente 50% maximum de l'autofinancement après recherche de financement par des politiques publiques d'autres collectivités ou de l'État.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la modification du SDIC conformément aux plans joints,
- Autorise le Président à mettre en œuvre le SDIC et mener toutes les actions utiles à la réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 8 avril 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement



Signé par : Bernard Fath
Date À : 12/04/2021
Qualité À : Parapheur President Montesquieu